

L'assurance sur la vie et la stabilité monétaire

Tadeucz Poznanski

Volume 18, numéro 2, 1950

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103183ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103183ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Poznanski, T. (1950). L'assurance sur la vie et la stabilité monétaire. *Assurances*, 18(2), 67–70. <https://doi.org/10.7202/1103183ar>

L'assurance sur la vie et la stabilité monétaire

par

T. POZNANSKI

67

Il est dit et redit que l'assurance sur la vie telle que transigée actuellement par les compagnies d'assurances est une combinaison ingénieuse de l'épargne avec l'assurance (proprement dite) contre les aléas de la vie, c'est-à-dire le décès ou la survie. Et plusieurs compagnies, de même que quelques auteurs, soulignent le premier élément de la dite combinaison, c'est-à-dire l'élément d'épargne comme le plus important; et partant de cette attitude évoquent plusieurs arguments contre l'assurance dite temporaire, dans laquelle l'élément d'épargne n'existe pas ou est presque nul.

Les contrats d'assurance, comme tous les contrats, sont exprimés, en principe, en monnaie légale du pays où ils sont émis ou doivent être exécutés. Tout contrat d'assurance est donc exposé aux mêmes influences que la monnaie elle-même. Contre cette influence aucune mesure n'est possible, quoi qu'on ait déjà essayé, à plusieurs occasions, d'exprimer les contrats d'assurance (ainsi que d'autres contrats d'ailleurs) en « monnaie artificielle » comme par exemple, selon la valeur de l'or ou des produits agricoles ou même selon l'index officiel des prix ou du coût de la vie, etc.

Tout contrat d'assurance, excepté peut-être des assurances temporaires de courte durée, *sont des contrats à long terme*, dépassant quant à leur durée la plupart des contrats

de toute autre nature; de sorte que les bénéficiaires de tels contrats ont un intérêt particulier dans la sauvegarde du pouvoir d'achat de la monnaie, afin que la prestation du contrat lors de sa réalisation ait à peu près le même pouvoir d'achat qu'à son émission. Et pourtant, nous constatons que dans les dix dernières années, le dollar canadien a perdu 40 pour cent de son pouvoir d'achat d'antan (1939) c'est-à-dire que le dollar de 1950 n'équivaut qu'à soixante cents comparé à celui de l'année 1939. C'est le sort d'ailleurs des monnaies dans tous les pays, sans parler de ceux où ce pouvoir a diminué beaucoup plus.

En parcourant, depuis quelques années, les comptes-rendus annuels des différentes compagnies d'assurance sur la vie au Canada et surtout les commentaires qui accompagnent les états financiers, on s'étonne de ne pas rencontrer, avec quelques rares exceptions dignes de louange, de mention concernant les changements survenus dans le pouvoir d'achat de la monnaie et leur influence sur les contrats eux-mêmes.

Dans quelques-uns de ces commentaires, on trouve des remarques intéressantes sur la situation économique en général, sur le développement des ressources naturelles, sur la marche des affaires, l'exportation, etc., mais on chercherait en vain la mention de sujets qui devraient, à notre avis, préoccuper beaucoup les dirigeants des grandes compagnies d'assurance, comme fiduciaires de leurs assurés.

Par contre, beaucoup d'espace est consacré dans ces commentaires à la question du rendement des placements des compagnies et du taux d'intérêt en général. On y parle de la baisse générale de l'intérêt durant les deux dernières décades (20 ans), en signalant et en se plaignant que le rendement moyen gagné par les compagnies d'assurance a baissé durant cette période de 6 pour cent à $3\frac{1}{2}$ - 4 pour cent; ce qui doit influencer d'une manière défavorable le coût de l'assu-

rance-vie, surtout celle de longue durée. Mais nous ne trouvons aucune ou presque aucune mention qu'un rendement plus élevé est souvent le corollaire d'une dépréciation de l'argent, car le taux d'intérêt est non seulement le loyer de l'argent, c'est-à-dire le prix du louage proprement dit, mais aussi la rétribution pour la « dépréciation de l'objet prêté », c'est-à-dire pour la diminution du pouvoir d'achat.

Dans notre opinion, un rendement plus élevé qui serait subordonné à une telle dépréciation n'aurait pas grande valeur pour le public assuré, même si le coût nominal de l'assurance était par ce fait plus bas, car en même temps le pouvoir d'achat du dollar de la prestation ne serait pas le même que le pouvoir d'achat du dollar des primes payées. Et, nous répétons, il est plus important pour les preneurs d'assurance de voir sauvegarder le pouvoir d'achat de la prestation de leur police que de voir le coût de celle-ci diminuer un peu.

69

Je ne me fais pas d'illusion que les compagnies d'assurance, malgré le fort montant des placements détenus par elles (l'actif des compagnies d'assurance canadiennes sur la vie est à l'heure actuelle d'environ cinq milliards de dollars) puissent exercer une grande influence favorable pour que le pouvoir d'argent se maintienne. Mais elles ne doivent ménager aucun effort pour faire valoir à qui de droit, leur point de vue. Elles devraient, à mon avis, mentionner plus souvent la fâcheuse influence de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie sur tous les contrats de longue durée, et surtout sur les contrats d'assurance sur la vie.

Nous ne mésestimons point l'influence que peut exercer l'épargne du public sur le maintien du pouvoir d'achat de l'argent et cela par le fait de retirer de la circulation, une certaine quantité de la monnaie (dans le sens large de ce mot). Nous apprécions par conséquent à sa juste valeur le

rôle des compagnies d'assurance dans ce domaine, par le fait d'émettre des contrats avec l'élément d'épargne.

Mais ne pouvant pas contrecarrer la diminution du pouvoir d'achat, les compagnies d'assurance ne devraient pas mettre des entraves de différentes natures à l'encontre des assurances temporaires; elles devraient même les encourager pour que le public, ayant besoin de l'assurance (dans le sens strict de ce mot), puisse se servir d'une façon étendue de telles assurances ne contenant pas, ou presque, l'élément d'épargne. Car le changement dans le pouvoir d'achat frappe surtout la partie de l'assurance qui peut être assimilée à l'épargne.